

19/09/2023

## Formulaire des bénéficiaires effectifs

Liste des bénéficiaires effectifs du marché public ou de la concession

Lot # 5

Date 19 Septembre 2023

Appel d'Offres No : PNH00-2324-TF-AOON-S-1/01/14

Objet du marché: livrer des repas préparés dans les installations de **M&M Créations (Décoration et Gourmets**, trois fois par jour à **trois cent soixante huit (368) Policiers** de l'Unité Départementale et de Maintien D'ordre (**UDMO**), pendant **360 jours**.

Nom et adresse de l'entreprise soumissionnaire: Entreprise **M&M Créations (Décoration et Gourmets**, Entreprise individuelle, immatriculée et patentée pour l'exercice fiscal en cours aux numéros : **000-407-587-8** et **5307054722**, ayant son siège au #30, 2<sup>ème</sup> Ruelle Jérémie, P-A-P, Haïti, représentée par Madame **Myriam LEBRUN BLANCHARD**, identifiée au NIF : 003-202-895-4 et au NIU : 1454537505 ;


Statut du soumissionnaire :

- Entreprise individuelle : xxx
- Société en nom collectif ;
- Société anonyme
- Autre (préciser) -----N/A-----

Attention :

Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti  
Police Nationale d'Haïti (PNH)  
Clercine Tabaire Haïti

Nous vous soumettons les noms des personnes physiques qui seront les bénéficiaires effectifs de ce marché ou de cette concession.



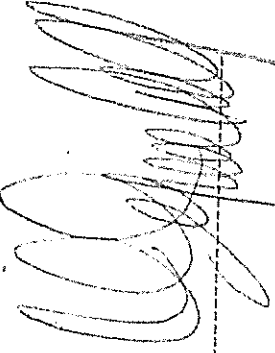
16/11/2021

NOM ET PRÉNOM	NATIONALITÉ	IDENTIFICATION NINU/PASSEPORT VALIDE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	RESPONSABILITE / % PART DANS L'ENTREPRISE
<b>Myriam LEBRUN BLANCHARD</b>	Haitienne	NIF : 003-202-895-4 NIU : 1454537505	#30, 2 <sup>ème</sup> Ruelle Jérémie	Intégralité des parts à (100%)
AUCUN	NON	NON	NON	NON
AUCUN	NON	NON	NON	NON
AUCUN	NON	NON	NON	NON

Nous certifions que le renseignements fournis ci-dessus sont exacts sous peine de voir notre offre écartée ou, au cas où le marché ou la concession nous aurait été confiée, à nos risques et à nos frais.

Nom et Prénom : **Myriam LEBRUN BLANCHARD**

En qualité de : **Propriétaire / PDG DE M&M Créations et Gourmets**



Signature -----



Le tableau pourra être reproduit le cas échéant afin de fournir une liste exhaustive. Voir les articles 1 ; 2 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; et 6 du décret du 21 octobre 2021 établissant l'obligation de présenter des informations permettant d'identifier les bénéficiaires effectifs des marchés publics et des concessions.

